

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	13 267 970	16 372 120
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	503 266 572	502 853 803
Portefeuille-titres commercial	7	43 960 353	14 463 683
Portefeuille d'investissement	8	24 715 801	28 920 144
Valeurs Immobilisées	9	8 685 105	7 638 574
Autres actifs		12 965 328	11 627 535
TOTAL DES ACTIFS		606 861 129	581 875 859
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dettes envers la clientèle	10	4 598 991	3 750 310
Emprunts et dettes rattachées	11	442 623 962	450 939 030
Fournisseurs et comptes rattachés		61 591 991	36 067 701
Autres passifs		7 284 283	8 440 933
TOTAL DES PASSIFS		516 099 228	499 197 974
INTERETS MINORITAIRES	12	529	921
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		55 950 684	48 942 029
Actions propres		(3 488 663)	(3 247 071)
Résultat consolidé		13 299 351	11 982 005
Total des capitaux propres avant affectation	13	90 761 372	82 676 963
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		606 861 129	581 875 859

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		96 336 404	85 801 895
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	12 397 781	9 707 978
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	82 938 623	75 093 917
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		747 817 823	733 057 701
Cautions Reçues	30- B- 1	246 379 154	248 556 367
Garanties Reçues	30- B- 2	21 477 011	-
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	92 064 839	90 721 604
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	387 896 819	393 779 730
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		50 400 000	2 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	50 400 000 *	2 500 000

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	64 835 649	61 724 837
Intérêts et charges assimilées	15	(38 575 825)	(35 825 610)
Produits des placements	16	2 746 503	1 601 570
Autres produits d'exploitation		422 686	431 229
Produit net		<u><u>29 429 012</u></u>	<u><u>27 932 025</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	5 771 440	5 479 393
Dotations aux amortissements		616 773	597 573
Autres charges d'exploitation	18	2 870 229	2 912 600
Total des charges d'exploitation		<u><u>9 258 441</u></u>	<u><u>8 989 566</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>20 170 571</u></u>	<u><u>18 942 459</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	1 554 021	3 179 512
Dotations nettes aux autres provisions	20	1 673 587	382 282
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>16 942 964</u></u>	<u><u>15 380 665</u></u>
Autres gains ordinaires	21	294 881	151 254
Autres pertes ordinaires	22	(3 662)	(7 093)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u><u>17 234 183</u></u>	<u><u>15 524 826</u></u>
Impôts exigibles		(3 624 639)	(3 099 777)
Contribution sociale de solidarité		(310 212)	(89 001)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u><u>13 299 331</u></u>	<u><u>12 336 048</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(354 004)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u><u>13 299 331</u></u>	<u><u>11 982 044</u></u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	20	(39)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u><u>13 299 351</u></u>	<u><u>11 982 005</u></u>
Résultat par action		2,785	2,500

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	367 896 825	346 580 473
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(268 243 251)	(294 617 025)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(8 839 303)	(9 019 579)
Intérêts payés	25	(39 100 020)	(32 874 613)
Impôts et taxes payés		(14 876 867)	(8 639 925)
Placements monétaires		(29 535 189)	(107 043)
Autres flux liés à l'exploitation		(212 334)	(5 893 449)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>7 089 861</u>	<u>(4 571 160)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 681 669)	(1 509 990)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	2 509	89 261
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(1 303 000)	(14 127 610)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	6 144 709	4 397 428
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>3 162 550</u>	<u>(11 150 911)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres		-	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(241 591)	(295 733)
Dividendes et autres distributions	29	(4 973 280)	(4 468 260)
Encaissements provenant des emprunts	11	340 094 000	355 299 500
Remboursements d'emprunts	11	(348 235 689)	(333 162 931)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(13 356 561)</u>	<u>17 372 577</u>
Variation de trésorerie		<u>(3 104 150)</u>	<u>1 650 506</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	16 372 120	14 721 614
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	13 267 970	16 372 120

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.000.000, divisé en 2.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.999.880 titres sur les 2.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.999.880	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).

- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances. Cette décision a été annulée par le conseil d'administration réuni le 17 mars 2020.

Ce changement dans les méthodes d'estimation n'a eu aucun impact sur les comptes de 2019, dans la mesure que les garanties retenues ne concernent à l'état actuel, que les actifs courants et les actifs nécessitant un suivi particulier.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge

- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%

- Installations générales 10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

4-11 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 31 décembre 2018, les états financiers au 31 décembre 2019 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultats.

Les plus-values sur cession des titres de participation de la société CIL SICAR était classée parmi les « Autres produits d'exploitation ». Au 31 décembre 2019, elles sont présentées parmi les « Produits des placements ».

Les chiffres de 2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité comme suit :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 31/12/2018	Commentaires
Au niveau de l'état de résultat		
Produits des placements	332 302	Reclassement des plus-values sur cession des titres de participation de la société CIL SICAR figurant initialement parmi les autres produits d'exploitation
Autres produits d'exploitation	332 302	Reclassement des plus-values sur cession des titres de participation de la société CIL SICAR figurant initialement parmi les autres produits d'exploitation

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Banques	13 080 084	16 115 361
Caisses	187 886	256 759
Total	13 267 970	16 372 120

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Créances sur contrats mis en force	536 327 286	533 646 693
Encours financiers	497 597 833	497 967 936
Impayés	41 446 274	38 123 500
Intérêts échus différés	(2 716 821)	(2 444 743)
Créances sur contrats en instance de mise en force	568 714	1 419 233
Total brut des créances de leasing	536 895 999	535 065 926
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 422 142)	(7 864 868)
Provisions pour dépréciation des impayés	(17 181 536)	(16 161 337)
Provisions collectives	(3 324 000)	(4 694 000)
Produits réservés	(3 701 749)	(3 491 918)
Total net des créances de leasing	503 266 572	502 853 803

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2018	499 387 168
----------------------------------	--------------------

Addition de la période

- Investissements	251 444 026
- Relocations	1 402 004
- Transferts	11 961 584

Retraits de la période

- Remboursement du capital	(238 299 612)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 079)
- Cessions anticipées	(14 995 877)
- Radiation des créances	(136 255)
- Relocations	(1 427 871)
- Transferts	(11 166 540)

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	234 845 451	219 938 352
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	343 526 268	355 062 422
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 552 197	7 839 190
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>581 923 915</u>	<u>582 839 964</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	47 135 878	43 380 698
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	44 671 225	46 483 798
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	257 736	857 108
Total des produits financiers non acquis	<u>92 064 839</u>	<u>90 721 604</u>
- Valeurs résiduelles	290 564	400 072
- Contrats suspendus ordinaires	49 717	1 471
- Contrats suspendus contentieux	7 398 476	5 448 032
- Contrats en instance de mise en force	568 714	1 419 233
<u>Encours des contrats</u>	<u>498 166 547</u>	<u>499 387 168</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Bâtiment et travaux publics	38 285 740	45 623 891
Industrie	57 342 739	58 875 243
Tourisme	93 904 775	74 727 754
Commerces et services	221 701 321	227 909 973
Agriculture	86 931 971	92 250 307
<u>Total</u>	<u>498 166 547</u>	<u>499 387 168</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Equipements	42 884 502	48 108 993
Matériel roulant	387 691 306	382 802 771
Matériel spécifique	56 667	99 951
<u>Sous Total</u>	<u>430 632 474</u>	<u>431 011 715</u>
Immobilier	67 534 073	68 375 453

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
<u>Clients ordinaires (1)</u>	28 531 540	27 621 079
Inférieur à 1 mois	14 102 064	12 517 245
Entre 1 et 3 mois	7 483 202	7 422 907
Entre 3 et 6 mois	1 126 674	1 184 754
Entre 6 mois et 1 année	1 236 200	1 336 269
Supérieur à 1 année	4 583 400	5 159 904
<u>Clients litigieux (2)</u>	12 914 734	10 502 422

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

ANALYSE PAR CLASSE					
A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	386 583 404	95 633 357	2 661 962	10 696 867	497 597 833
Impayés	4 671 567	15 130 365	1 426 781	18 998 908	41 446 274
Contrats en instance de mise en force	568 714	-	-	-	568 714
CREANCES LEASING	391 823 685	110 763 722	3 880 614	29 695 775	539 612 820
Avances reçues (*)	(4 040 476)	(877)	-	(552 563)	(4 593 916)
ENCOURS GLOBAL	387 783 209	110 762 845	3 880 614	29 143 213	535 018 904
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 298 192	99 589	-	-	12 397 781
TOTAL ENGAGEMENTS	400 081 401	110 862 434	3 880 614	29 143 213	547 416 685
Produits réservés	-	(259 240)	(314 590)	(3 127 919)	(3 701 749)
Provisions sur encours financiers	-	(11 161)	(284 371)	(9 126 611)	(9 422 142)
Provisions sur impayés	-	(508 714)	(837 611)	(15 835 211)	(17 181 536)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	(779 115)	(1 436 571)	(28 089 741)	(30 305 427)
ENGAGEMENTS NETS	400 081 401	110 862 434	3 101 499	2 012 452	517 111 258
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,71%	0,63%	5,32%
			6,66%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2018			6,12%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			20,08%	41,65%	96,39%
			83,09%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2018			82,74%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Certificats de dépôt	40 000 000	10 000 000
Actions SICAV	3 900 303	3 646 955
Titres cotés	133 498	851 657
<u>Montant brut</u>	<u>44 033 801</u>	<u>14 498 612</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	(73 448)	(34 929)
<u>Montant net</u>	<u>43 960 353</u>	<u>14 463 683</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Titres immobilisés	27 546 771	30 408 144
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 548 771</u>	<u>30 410 144</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>26 548 771</u>	<u>29 410 144</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(1 832 970)	(490 000)
<u>Montant net</u>	<u>24 715 801</u>	<u>28 920 144</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	30 408 144	29 408 144	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société VOLTEQ PLUS	470 000	470 000	-
- Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	795 000	795 000	-
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	38 000	38 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	1 303 000	1 303 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société LA GRIFFE	250 000	250 000	-
- Société ECOMAT	455 000	455 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société DAR EL JELD	850 000	850 000	-
- Société THF CONSULTING	35 000	35 000	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	18 300	18 300	-
- Société GREEN TECNO	23 400	23 400	-
- Société REDTEC	13 400	13 400	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	30 000	30 000	-
- Société PRO IMM HAMMAMET	21 070	21 070	-
- Société MS CONSULTING	42 000	42 000	-
- Société MCS	78 500	78 500	-
- Société SEI	36 600	36 600	-
- Société TRUST IMMO	20 703	20 703	-
- Société HOLFOOD	22 500	22 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	47 510	47 510	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société HF CONSULTING	19 880	19 880	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	35 000	35 000	-
- Société SIFAT	50 000	50 000	-
- Société SNA NOUR	740 000	740 000	-
- Société SH CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
- SOCIETE LES DELICES DE MAMAN	131 670	131 670	-
- Société TIP	295 000	295 000	-
- Société IDEAL RECYCLAGE	192 340	192 340	-
- Société GII	75 000	75 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	3 000	3 000	-
- Société FORACHEM	127 500	127 500	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
Total des cessions de l'exercice	4 164 373	4 164 373	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	64 440	4,336	5,000	279 433	-	de 2001 à 2019	4,09%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société GII	7 500	10,000	10,000	75 000	-	2014	1,06%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	-	2014	12,56%
* Société HOR	80 637	10,000	10,000	806 370	-	2015/2016/2017	30,09% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	322 500	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	177 500	2015	20,88% *
* Société THEOS SOLUTIONS	1 650	10,000	10,000	16 500	-	2015	27,50% *
* Société EASYPRINT	1 000	100,000	100,000	100 000	-	2015	24,75% *
* Société NHB	32 000	10,000	10,000	320 000	-	2017	49,23% *
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	-	2018	30,74% *
* Société PROINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	-	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	25 000	100,000	100,000	2 500 000	-	2015/2016	22,32% *
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	450	100,000	100,000	45 000	-	2015	10,23%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	62 650	1,000	1,000	62 650	-	2014	10,99%
* Société SEI	907	100,000	100,000	90 700	70 300	2014	9,55%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	525	100,000	100,000	52 500	-	2015	10,50%
* Société ECOLE EL EUCH	1 998	10,000	10,000	19 980	-	2015	5,88%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	20 166	10,000	10,000	201 660	-	2015	20,17% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SIFAT	5 000	10,000	10,000	50 000	-	2016	14,08%
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société EMP	20 000	10,000	10,000	200 000	-	2016	20,00% *
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	-	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	308 840	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
<u>Total des titres</u>				<u>27 546 771</u>	<u>1 832 970</u>		

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	340 333	11 160	-	-	-	351 493	322 093	15 564	-	-	337 657	13 836
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	-	-	538 541	422 998	26 927	-	-	449 925	88 616
Immeubles	5,0%	6 560 176	55 490	231 875	-	-	6 847 541	3 152 812	264 711	-	-	3 417 523	3 430 018
Matériel de transport	20,0%	1 406 825	-	-	-	-	1 406 825	709 177	236 455	-	-	945 632	461 194
Equipements de bureau	10,0%	507 548	17 054	-	(8 223)	-	516 379	338 198	28 722	(6 392)	-	360 528	155 851
Matériel informatique	33,33%	355 500	20 903	-	-	-	376 403	326 003	15 336	-	-	341 339	35 064
Installations générales	10,0%	651 785	202 841	(55 404)	(2 222)	(4 692)	792 308	379 016	45 591	(2 222)	(4 692)	417 693	374 615
Immeubles hors exploitation (*)		2 751 691	1 325 058	-	-	-	4 076 749	-	-	-	-	-	4 076 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		176 471	49 163	(176 471)	-	-	49 163	-	-	-	-	-	49 163
TOTAUX		13 288 870	1 681 669	-	(10 445)	(4 692)	14 955 402	5 650 296	633 306	(8 614)	(4 692)	6 270 296	8 685 105

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Avances et acomptes reçus des clients	4 593 916	3 745 235
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 598 991</u>	<u>3 750 310</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Banques locales	165 772 000	190 887 405
- Banques étrangères	151 969 519	97 902 243
- Emprunts obligataires	84 713 680	122 807 240
- Certificats de dépôt	5 500 000	8 500 000
- Certificats de leasing	22 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>429 955 199</u>	<u>438 096 888</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 581 892	2 214 226
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 972 804	5 405 044
- Intérêts courus sur certificats de leasing	303 265	656 148
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(232 380)	(333 954)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt	(48 332)	(126 280)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(23 529)	(14 299)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 668 763</u>	<u>12 842 142</u>
<u>Total</u>	<u>442 623 962</u>	<u>450 939 030</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	600 000	-	600 000	-	-	-
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	800 000	-	800 000	-	-	-
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 166 408	-	1 166 408	-	-	-
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 320 996	-	638 502	682 495	-	682 495
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 100 000	-	700 000	1 400 000	700 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	843 829	4 156 172	3 240 618	915 554
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	750 000	750 000	-	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
BIAT	5 000 000	Crédits relais	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 500 000	750 000	750 000	-	750 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	500 000	500 000	-	500 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 333 333	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 333 333	1 666 667
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333

DESIGNATION		Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	782 203	-	782 203	-	-	-
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	5 076 683	-	1 428 571	3 648 112	2 219 540	1 428 572
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	13 800 000	-	666 667	13 133 333	12 466 666	666 667
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 857 143	-	714 286	2 142 857	1 428 571	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	10 800 714	-	9 317 143	1 483 571	-	1 483 571
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	25 000 000	-	3 428 571	21 571 429	14 428 572	7 142 857
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	30 280 500	-	6 729 000	23 551 500	16 822 500	6 729 000
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	9 305 000	-	1 329 284	7 975 716	5 317 147	2 658 569
SANAD II	EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	-	18 741 000	-	18 741 000	16 658 669	2 082 331
GGF II	EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	-	6 282 000	-	6 282 000	6 282 000	-
PROPARCO	EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	-	37 800 000	-	37 800 000	37 800 000	-
EBRD	EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	-	15 640 000	-	15 640 000	15 640 000	-
<u>Sous-total</u>				97 902 243	78 463 000	24 395 725	151 969 519	129 063 665	22 905 854
<u>Total des crédits bancaires</u>				288 789 647	121 963 000	93 011 129	317 741 519	227 304 283	90 437 236
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 200 000	-	2 600 000	2 600 000	-	2 600 000
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	20 556 640	-	5 139 160	15 417 480	10 217 480	5 200 000
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	16 981 600	-	4 245 400	12 736 200	8 490 800	4 245 400
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	16 200 000	-	3 240 000	12 960 000	9 720 000	3 240 000
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	11 869 000	3 131 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			8 500 000	58 000 000	61 000 000	5 500 000	-	5 500 000
<u>Sous-total</u>			8 500 000	58 000 000	61 000 000	5 500 000	-	5 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			14 000 000	80 000 000	77 000 000	17 000 000	-	17 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			4 000 000	42 000 000	46 000 000	-	-	-
Certificats WIFAK BANK			-	35 000 000	30 000 000	5 000 000	-	5 000 000
<u>Sous-total</u>			18 000 000	157 000 000	153 000 000	22 000 000	-	22 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			26 500 000	215 000 000	214 000 000	27 500 000	-	27 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			438 096 887	340 094 000	348 235 689	429 955 199	273 732 563	156 222 636

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(36)	(62)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) (32)	26
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	120	480
- Dans les résultats reportés	5	4
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	13
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>529</u>	<u>921</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(20)</u>	<u>39</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		35 145 833	30 366 933
- Réserves pour fonds social	(C)	2 930 817	2 627 671
- Dividendes reçus des filiales		207 988	415 975
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 488 663)	(3 247 071)
- Résultats reportés		15 159 079	13 024 484
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		77 462 021	70 694 958
- Résultat net des sociétés intégrés		13 299 331	11 982 044
- Part revenant aux intérêts minoritaires		20	(39)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		13 299 351	11 982 005
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	90 761 372	82 676 963
Nombre d'actions (2)		4 774 944	4 791 989
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,785	2,500

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2019, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071
Achats de l'exercice	15 016	241 592
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2019, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	199 988	9 917 051	6 967	(2 951 339)	11 855 161	75 458 894
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	(199 988)	5 185 149			(11 855 161)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)			2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017						(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres								(295 733)		(295 733)
Dividendes reçus des filiales intégrés					415 975	(415 975)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						186 961				186 961
Prélèvements sur fonds social				(155 165)						(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018									11 982 005	11 982 005
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	(415 975)	5 257 980			(11 982 005)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)			1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres								(241 591)		(241 591)
Divers						5				5
Dividendes reçus des filiales intégrés					207 988	(207 988)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)						(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019									13 299 351	13 299 351
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Intérêts de leasing	59 912 316	56 798 442
- Intérêts de retard	2 089 792	2 337 205
- Produits nets sur cession des biens en leasing	-	86
- Autres	3 076 402	2 811 685
Total	65 078 510	61 947 418
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	594 011	675 139
Intérêts de retard antérieurs	425 360	412 804
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(914 002)	(887 399)
Intérêts de retard	(348 230)	(423 125)
Variation des produits réservés	(242 861)	(222 581)
Total des intérêts et des produits de leasing	64 835 649	61 724 837

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	8 195 753	9 790 422
- Intérêts des crédits des banques locales	18 200 549	15 170 291
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 791 863	6 676 613
- Intérêts des autres opérations de financement	4 141 200	3 878 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	290 617	366 612
Total des charges financières des emprunts	38 619 983	35 882 093
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(215 576)	(187 262)
- Autres charges financières	171 393	130 765
- Pénalités	25	15
Total des autres charges financières	(44 158)	(56 483)
Total général	38 575 825	35 825 610

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Dividendes	258 870	36 728
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 146 431	926 146 *
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	(35 708)
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(12 032)	(13 670)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	541 976	464 397
- Intérêts des comptes CEA	223 531	159 563
- Autres	587 727	64 114
<u>Total</u>	<u>2 746 503</u>	<u>1 601 570</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Salaires et complément de salaires	4 588 739	4 349 787
- Charges connexes aux salaires	117 676	124 096
- Cotisations de sécurité sociales	825 224	774 924
- Autres charges sociales	239 800	230 586
<u>Total</u>	<u>5 771 440</u>	<u>5 479 393</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Achat de matières et fournitures	272 354	248 410
<u>Total des achats</u>	<u>272 354</u>	<u>248 410</u>
- Sous-traitance générale	173 442	159 862
- Locations	145 789	152 505
- Entretiens et réparations	303 887	307 347
- Primes d'assurances	65 719	63 441
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>688 838</u>	<u>683 155</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	499 520	517 500
- Frais de gestion de GO SICAV	7 685	5 307
- Publicités, publications et relations publiques	221 995	223 473
- Déplacements, missions et réceptions	42 928	56 824
- Frais postaux et de télécommunications	125 660	165 275
- Services bancaires et assimilés	168 605	192 895
- Autres services extérieurs	509	378
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 096 901</u>	<u>1 191 653</u>
- Jetons de présence	80 000	104 000
- Rémunération du PCA	360 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	27 000	15 000
- Rémunération comité des risques	27 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>494 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 986	125 340
- T.C.L	155 425	143 935
- Droits d'enregistrements et de timbres	5 699	8 901
- Autres impôts et taxes	13 025	17 207
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>318 135</u>	<u>295 383</u>
<u>Total général</u>	<u>2 870 229</u>	<u>2 912 600</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 884 166	5 371 696
- Dotations aux provisions collectives	-	1 499 000
- Reprises sur provisions collectives	(1 370 000)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 893 749)	(3 674 411)
- Créances radiées	460 608	2 104
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(412 944)	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(24 693)	-
- Intérêts de retard antérieurs	(8 337)	-
- Encaissement sur créances radiées	(81 030)	(18 878)
Total	1 554 021	3 179 512

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	15 050	64 687
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 416 418	284 929
- Dotations aux provisions pour divers risques	285 000	100 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(34 929)	(60 710)
- Apurement de comptes d'actifs	-	216 434
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(7 952)	(223 058)
Total	1 673 587	382 282

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 192	82 927
- Apurement de comptes	290 400	54 811
- Autres gains sur éléments exceptionnels	3 289	13 515
Total	294 881	151 254

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	514	5 979
- Redressement Fiscal	2 782	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	367	1 115
Total	3 662	7 093

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Clients et comptes rattachés en début de période	38 123 500	29 571 042
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(41 446 274)	(38 123 500)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(3 745 235)	(3 535 073)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	4 593 916	3 745 235
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 444 743)	(2 319 108)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 716 821	2 444 743
- TVA collectée	55 331 981	50 950 663
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 883 791)	(1 812 255)
- Remboursement principal	238 299 612	223 297 123
- Intérêts et produits assimilés de leasing	65 078 510	61 947 418
- Autres produits d'exploitation	213 865	147 035
- Créances virées en pertes	(460 608)	(2 104)
- Encaissements sur créances radiées	81 030	18 878
- Encours financiers virés en pertes	136 255	-
- Plus/Moins values sur relocation	25 867	(445 495)
- Plus/Moins values sur transfert	(795 044)	(2 055 133)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	132 422	171 465
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(59 217)	(132 422)
- Cessions d'immobilisations à la VR	2 079	1 978
- Cessions anticipées d'immobilisations	14 995 877	22 709 982
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>367 896 825</u>	<u>346 580 473</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	35 702 447	42 945 910
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(61 321 247)	(35 702 447)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(1 002)	(92 173)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	24 125	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	251 444 026	247 325 698
- TVA sur investissements	42 421 870	40 070 957
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	18 033	86 110
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(45 000)	(18 033)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>268 243 251</u>	<u>294 617 025</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Frais d'émission d'emprunts	628 742	103 016
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(474 533)	(375 588)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	304 241	474 533
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	37 329	2 534
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(24 638)	(37 329)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 405 044	6 097 804
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(4 972 804)	(5 405 044)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 041 257	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 115 043)	(5 041 257)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	2 214 226	777 356
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 581 892)	(2 214 226)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	656 148	586 682
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(303 265)	(656 148)
- Intérêts et charges assimilées	38 575 825	35 825 610
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(290 617)	(366 612)
<u>Intérêts payés</u>	<u>39 100 020</u>	<u>32 874 613</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 681 669	1 509 990
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 681 669</u>	<u>1 509 990</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(514)	(5 979)
- Cessions d'immobilisations corporelles	1 831	10 491
- Immobilisations mises en rebut	-	1 823
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	1 192	82 927
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>2 509</u>	<u>89 261</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	4 254 373	4 044 890
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 146 431	926 146
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	675 000	-
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	(675 000)
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(214 100)	(77 000)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	283 005	214 100
- Moins value sur cessions de titres immobilisés	-	(35 708)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>6 144 709</u>	<u>4 397 428</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Dividendes payés	5 000 000	4 500 000
- Dividendes sur actions propres	(223 498)	(186 961)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 670	43 725
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 670)
- Intérêts des prêts sur fonds social	196 854	155 165
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>4 973 280</u>	<u>4 468 260</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 12.397.781 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 82.938.623 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2019.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 246.379.154 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 21.477.011 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la société ne prenait pas en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions sur les créances de la clientèle. Sur décision du conseil d'administration de la société, et à partir de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019, la CIL tient désormais compte de la valeur des hypothèques valablement inscrites et récemment évaluées, selon les exigences de la réglementation de la BCT.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 92.064.839 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 387.896.819 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 50.400.000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2020. Par conséquent et à l'exception du fait décrit ci-dessus, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020, font apparaître un total du bilan de 606.861.129 DT, un bénéfice net de 13.299.351 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 13.267.970 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 536.896 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 29.928 KDT et les agios réservés ont atteint 3.702 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

- **Paragraphe d'observation**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 41 « Evénements postérieurs à la clôture », le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 17 mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 30 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

